



Montmorency

AMS/EB

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUANTE DU CONSEIL DE QUARTIER DU HAUT 17 OCTOBRE 2011

Le MAIRE et Romain ESKENAZI, Adjoint délégué à la Jeunesse et à la Vie des quartiers, ouvrent la réunion de l'Assemblée Générale Constituante.

-----o-----o-----

En préambule, R. ESKENAZI rappelle que les Conseils de quartiers sont des outils de démocratie participative réunissant les habitants, les associations et les commerçants de chaque quartier autour d'un élu et d'un membre des services. En tant que tels, ils se présentent, selon la Charte, adoptée en Conseil Municipal du 3 octobre 2011, comme étant :

- un lieu d'échange, d'information et de proximité entre les habitants et les élus
- un lieu de consultation, afin que les habitants soient associés en amont à des projets de la municipalité en donnant leurs avis et leurs observations
- un lieu de concertation et de coproduction afin de permettre aux habitants de participer à l'élaboration de projets relatifs à l'amélioration de leur quartier pour que la population devienne une réelle force de proposition
- un lieu de convivialité permettant aux habitants de se rencontrer.

Sur la base du Bilan établi en fin d'exercice par les trois conseils de quartier, et approuvé en Conseil municipal du 3 octobre 2011, R. ESKENAZI présente ensuite les différents projets portés par les Conseils, tels que la Fête de la Musique, la question du Haut débit, le Concours photo intergénérationnel..., puis les propositions des Conseils qui ont été réalisées dans chaque quartier, et notamment celui du Haut (nettoyage et travaux de réfection du sentier des Lisières, réfection de la Mare aux Champeaux et création de toilettes publics...).

Il indique enfin que des points positifs, comme la recherche de l'intérêt général plus que particulier ou partisan, ont été relevés, mais aussi que des propositions d'amélioration inscrites dans ce même bilan doivent être prises en considération pour la mise en place de ces nouveaux Conseils de quartier. Il est ainsi prévu de mettre en place une boîte aux lettres en Mairie afin que toute personne puisse faire connaître aux conseillers de quartier leurs remarques, observations ou demandes. De même, le nouveau site internet de la Ville devrait présenter une page consacrée au Conseil de quartier, indiquant à quelle adresse mail il est possible de contacter les membres. Néanmoins, la création d'un local réservé aux Conseils n'est, pour l'instant, pas envisagé, la Ville ne disposant pas d'assez de salles.

LE MAIRE précise que, comme ce fut le cas pour le premier exercice, il ne participera pas, hormis à l'assemblée générale constituante et à la réunion de fin d'exercice, aux réunions plénières des Conseils. Il considère, en effet, que les Conseils de quartier sont un moyen donné aux personnes souhaitant s'investir dans le fonctionnement de leur ville de s'exprimer

librement sur les problèmes rencontrés et les améliorations à y apporter. Sa présence à toutes les réunions pourraient entraver cette liberté.

Il rappelle ensuite les compétences attribuées aux Conseils de quartier :

- × Traiter des sujets liés à la vie quotidienne du quartier (urbanisme, environnement, voirie...)
- × Etre consulté sur des projets concernant l'ensemble du territoire communal ou intercommunal
- × Emettre des avis et des propositions sur des projets soumis par la municipalité

Les Conseils de quartiers permettent ainsi d'avoir un point de vue différent sur certaines questions.

Le sujet « imposé » par la municipalité aux Conseils de quartier, lors du premier exercice, était le Plan Local d'Urbanisme, pour lequel les Conseils ont d'ailleurs joué un rôle déterminant, contrairement à ce qui a pu être dit.

Les nouveaux Conseils auront, probablement, à traiter de la question, assez vaste, du projet de Label Ville d'Art et d'Histoire.

LE MAIRE reconnaît que le fonctionnement des Conseils de quartier n'est pas parfait, que nombre de points sont à améliorer, mais à l'examen de ce qui a été produit par l'ensemble des 3 Conseils, il considère que cette expérience enrichissante est à poursuivre. L'abandon de certains membres ne doit pas forcément s'analyser comme un signe d'échec, le monde associatif déplorant, de manière générale, la même problématique.

R. ESKENAZI rappelle la composition des Conseils de quartier : un élu, Président du Conseil ; un collège de 15 habitants ; un collège de 3 professionnels et un collège de 4 associations.

Pour 10 membres du collège des habitants ainsi que pour les collèges professionnels et associatifs, il est fait appel au volontariat. Les 5 autres membres du collège des habitants sont désignés à partir d'une liste de 10 personnes, établie par tirage au sort sur les listes électorales. Si 5 personnes tirées au sort n'ont pas répondu positivement, le collège des candidats est complété avec les habitants volontaires.

R. ESKENAZI indique qu'à ce jour, une seule personne tirée au sort a répondu favorablement à cette proposition. Il reste donc 4 places disponibles dans le collège des habitants. Les personnes tirées au sort n'ayant pas encore répondu auront jusqu'au prochain conseil municipal, au cours duquel la composition des Conseils de quartier sera approuvée, pour faire connaître leur décision. Les places vacantes, à cette date, seront pourvues par des volontaires qui n'ont pas été retenus.

LE MAIRE dresse la liste des candidats.

Habitants

Nom	Présent	Absent	Absent excusé
Roxane GOURDON		X	
Christian DIDIER	X		
Jean-Paul MICHEL			X
Carine ALEPEE-DELUGEARD	X		
Bernard DUBOIS		X	

Ludovic VINCHON	X		
Jeanne POUYES	X		
Michel FABRE	X		
Dominique FILLON	X		
Magalie PORTEL	X		

Associations

Nom	Présent	Absent	Absent excusé
Philippe BORDERIE Pour la Sauvegarde de Montmorency	X		
Henri RODRIGUEZ Pour l'Amicale la Fontaine	X		
Michel BERTIN Pour l'ASI, Les Champeaux			

Professionnels

Nom	Présent	Absent	Absent excusé
Laurence GOLDBAUM- FOGLIA Pour le Collège Pierre de Ronsard			X

Il apparaît en conséquence que le nombre de candidats pour le collège des habitants est supérieur au nombre de postes à pourvoir. A l'inverse, les candidatures pour les collèges des associations et des professionnels ne sont pas suffisantes.

R. ESKENAZI indique que la Charte ne précise pas si les sièges « vides » des collèges des associations et des professionnels doivent obligatoirement être pourvus par des candidats s'étant présentés à ce titre ou s'ils peuvent être complétés par des candidats du collège des habitants. Il propose donc que les postes vacants dans ces deux catégories soient pourvus par des candidats du collège des habitants.

Toutes les candidatures (14) sont ainsi retenues. Celles présentées postérieurement à cette réunion ne seront retenues qu'en l'absence de réponse des candidats tirés au sort.

R. ESKENAZI rappelle qu'il est prévu 3 réunions plénières par an. La première devrait avoir lieu fin novembre, début décembre avec notamment 2 points à l'ordre du jour : la désignation du vice président et la présentation du règlement intérieur.

Outre ces réunions, des réunions de groupes de travail, dont la fréquence dépend du dynamisme des groupes, et des réunions transversales entre les quartiers peuvent avoir lieu.

La désignation des membres étant terminée, la parole est donnée aux personnes présentes afin que celles-ci puissent poser leurs questions, exposer leurs remarques...

H. RODRIGUEZ remercie le Maire d'avoir reconduit ces Conseils de quartier. Il regrette que les anciens membres ne soient pas plus nombreux à cette réunion.

P. BORDERIE souligne, quant à lui, que les Conseils de quartier ont perdu approximativement 30% de leurs membres au cours de ces deux ans. Il estime que ces désistements sont le résultat des difficultés rencontrées dans l'organisation de ces Conseils : absence de lieu de réunion ou de rencontre avec la population (re)connu, communication trop légère...

LE MAIRE indique qu'il ne partage pas l'analyse de P. Borderie. Il rappelle que les Conseils de quartier n'ont pas vocation à être représentatif de la population. Ils existent par eux-mêmes. Ils doivent permettre à leurs membres de présenter leurs idées, non de recenser, regrouper les remarques et les demandes. Le travail mené par C. Fillon et d'autres conseillers de quartier sur le recensement des arbres et maisons remarquables en est le meilleur exemple. Ce travail, très intéressant, a été mené sans que Mme Fillon ait eu besoin d'un lieu de permanence. Il reconnaît néanmoins que certains moyens doivent être renforcés pour une meilleure gestion.

R. ESKENAZI ajoute que la mise en place d'un trombinoscope des Conseillers de quartier, idée proposée lors du bilan du premier exercice dans un autre Conseil, peut constituer une contrainte pour eux car ils seraient ainsi identifiables par tous et donc susceptibles d'être interpellés par la population à tout moment. C'est le rôle des élus du Conseil municipal de recevoir les habitants, non celui des Conseillers de quartier. Il doit être possible de mettre en place des moyens de communication tout aussi efficaces, mais moins contraignants pour eux, comme une adresse mail par Conseil de quartier.

C. DIDIER note que s'il est possible au Conseil d'utiliser la salle Jean XXIII, cela facilitera le travail.

Pour répondre à P. Borderie sur la démotivation de certains membres du fait de l'absence de réponses, LE MAIRE rappelle, en outre, que les Conseils de quartier ont davantage vocation à traiter de questions structurantes que d'une multitude de questions particulières.

S. GODARD souligne d'ailleurs que la remarque de P. Borderie ne correspond pas vraiment au fonctionnement du Conseil de quartier du Haut. Les « petites » questions venaient plus du public que des membres du Conseil.

Monsieur BUISSON, venu assister à la réunion en tant que membre du public, indique que, si cela est toujours possible, il souhaiterait déposer sa candidature pour le collège des habitants. R. ESKENAZI prend note de sa candidature mais précise que celle-ci ne sera définitivement retenue que si les personnes tirées au sort ne souhaitent pas siéger.

La réunion étant terminée, le Maire clôture l'Assemblée générale et invite les membres présents à un verre de l'amitié.

L'Assemblée générale est levée à 22h.

Le Maire,
Vice-Président de la
Communauté d'Agglomération
de la Vallée de Montmorency,

François DETTON

La Présidente du Conseil
de Quartier,

Sylvaine GODARD

L'Adjoint délégué à la Jeunesse
et à la Vie des quartiers,

Romain ESKENAZI

